



## - PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 05 MARS 2024 -

### COMMUNE DE PLOUGOURVEST

#### 1- Situation de travaux,

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours de la commune :

- La commission de sécurité du SDIS est passée le 16 février et a émis un avis favorable à l'ouverture de la salle du Pouldu. Un arrêté municipal d'ouverture de la salle au public est pris à compter du 25 mars prochain.
- Le nettoyage intégral de la salle du Pouldu est en cours par une société afin de restituer le bâtiment,
- La signalisation horizontale sera réalisée fin mars, l'Eclairage extérieur et la Sono de la salle sont en cours.
- Le service technique procède actuellement à l'entretien de la voirie au vu des conditions météorologiques (pluie),
- Actuellement, 10 lots sur 14 sont réservés au Lotissement du Moulin.

#### 2- ALSH : - 2<sup>ème</sup> acompte aux frais de fonctionnement 2024,

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'attribuer un second acompte pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024 de l'Association Familles Rurales de Plougourvest-Bodilis-Plougar pour la somme de **10 000.00 €**.

#### 3- Ecole Notre Dame

##### Participation aux frais de fonctionnement 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal fixent la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour l'année 2024 à **98 250€**. Avis favorable à l'unanimité.

##### Participation aux frais de repas pour l'année 2024,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fonctionnement de la restauration scolaire à l'école Notre Dame de Plougourvest. En effet, l'école Privée fait appel à la restauration collective Convivio.

En accord avec l'Ecole Notre Dame de Plougourvest, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de participer à hauteur de **4 200 €** pour l'année 2024.

#### 4- ♦ Nouvelle tarification de location de la salle intergénérationnelle du Pouldu

Suite à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle salle intergénérationnelle du Pouldu et suite à la nécessité de réactualiser les tarifs de location, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident de fixer les tarifs de location de la salle du Pouldu pour l'année 2024.

Une caution de 1500 € est exigible au préalable dans le cadre des locations, fournie à la signature du Contrat de Location de la salle ainsi que la production d'une attestation de responsabilité civile du loueur indiquant les dates de location.

#### 5- Approbation des comptes de Gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Service de Gestion comptable de Morlaix soumet annuellement à l'approbation du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par ses soins pour la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la Commune, de l'Assainissement et des Lotissements des Alouettes – La Source et du Moulin n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

## 6- Approbation des comptes administratifs 2023

Commentés par Monsieur le Maire et mis aux voix par Madame LE FOLL Sylvie, première adjointe au Maire, les comptes 2023 de la Commune, Lotissements et Assainissement sont adoptés, à l'unanimité, par les membres présents :

### ✓ BUDGET COMMUNE :

- Section de Fonctionnement : Le compte administratif de l'exercice 2023 laisse apparaître un montant de dépenses de 956 526 € et un total de recettes de 1 340 922 € soit un résultat de l'exercice excédentaire de 384 396 €. Ajouté au solde positif de 2022, la section de fonctionnement se voit clôturer par un excédent de **564 396 €**.
- Section d'Investissement : Les dépenses de 1 174 043 € et les recettes de 691 499 € laissent apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 482 544 €. Ajouté au solde positif de 2022, la section d'investissement se voit clôturer par un excédent de **1 304 567 €**.
- Le résultat de clôture des 2 sections Fonctionnement et Investissement laisse apparaître un excédent de **1 868 963 €**.

### ✓ BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 15 116 €. Ajouté au solde positif de l'exercice 2022, le budget assainissement se traduit par un excédent de **12 230 €**. Il est décidé de clôturer ce budget au vu du transfert de compétence à la CCPL au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ✓ BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DE LA SOURCE

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 45 126 €. Ajouté aux soldes de l'exercice 2022, la section de fonctionnement se traduit par un excédent de **16 002€**.

### ✓ BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DES ALOUETTES

Le résultat de fonctionnement se traduit par un déficit de 30 857€ auquel est ajouté l'excédent de fonctionnement de 2022 de 30 857€. Le budget est donc clôturé en 2023 au vu de la réalisation de l'ensemble des travaux et la vente des 2 lots.

### ✓ BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MOULIN

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 164 085 € dû à la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement. La section d'Investissement se traduit par un excédent de 170 000€ correspondant à l'apport de la commune pour la création de ce nouveau lotissement comptant 14 lots soit un excédent de **5 915€**. Actuellement, 10 lots sont réservés.



**Les excédents des 5 budgets se montent pour 2023 à 1 903 109.88 €.**